



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## DÉCLARATION PRÉALABLE AU CTSD DU MARDI 19 JUIN 2018

Les annonces gouvernementales, tant sur la Fonction publique que sur l'Éducation nationale donnent de multiples raisons à nos professions d'être en colère.

Concernant l'orientation, nous sommes très attachés à une conception éducative qui fasse le pari des possibilités de développement et de réussite de tous les élèves. Ceci suppose que l'orientation scolaire reste de la responsabilité de l'Éducation nationale et que les Psychologues de l'Éducation nationale puissent y apporter leur regard spécifique et toutes leurs connaissances du développement des adolescents, des structures de formation et des métiers, de la manière dont s'élaborent les projets d'avenir. Nous attendons que le ministre démente rapidement les annonces de l'ARF qui prétend que la décision a été prise par le Premier ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale de confier aux régions l'orientation scolaire.

De nouvelles atteintes au droit syndical ont été annoncées par le gouvernement qui a dévoilé, vendredi 25 mai dernier, son projet pour « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique ». Ce projet, présenté par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), envisage ni plus ni moins que la destruction du paritarisme, élément fondateur de la Fonction publique depuis la Libération et cadre essentiel de la défense des droits de tous les personnels. Les CAP ne seraient plus préalablement consultées sur les mutations, les 1<sup>ères</sup> affectations, les détachements, les réintégrations, les avancements et promotions...

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de rémunérations différenciées, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, de la suppression des CHS-CT, du développement d'un management centré sur l'individualisation, le gouvernement franchit donc une nouvelle étape en envisageant la suppression d'un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires : l'examen paritaire préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique qui préserve les personnels et les défend contre tout arbitraire politique ou administratif. La disparition du paritarisme entraînerait inmanquablement la remise en cause d'une Fonction publique au service de tous les citoyens, garantissant l'accès égal de chacun-e au service public, dans un souci constant de l'intérêt général contre toute forme de promotions d'intérêts particuliers et de corruption.

D'ores et déjà, les organisations syndicales demandent au gouvernement de retirer purement et simplement ce projet inacceptable et appellent dès à présent les personnels à manifester leur attachement au paritarisme.

Enfin, nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour leur disponibilité. Les échanges que nous avons et la qualité des informations ou réponses qui nous sont données permettent une plus grande efficacité dans l'intérêt même des collègues.